



Bundesamt für Polizei
Eidg. Justiz- und Polizeidepartement

Office fédéral de la police
Département fédéral de justice et police

Ufficio federale di polizia
Dipartimento federale di giustizia e polizia

Federal Office of Police
Federal Department of Justice and Police

KOBIK
SCOCCI
CYCO

*Koordinationsstelle zur Bekämpfung
der Internet-Kriminalität*

*Le service national de coordination de la
lutte contre la criminalité sur Internet*

*Il Servizio nazionale di coordinazione per la
lotta contro la criminalità su Internet*

The Swiss Coordination Unit for Cybercrime Control

Rapport d'activité 2004

Résumé

Grâce à l'engagement efficace des moyens disponibles, la deuxième année du SCOCI s'est révélée très positive, tant du point de vue du concept, de l'organisation que de la manière de procéder.

L'essentiel peut se résumer ainsi:

- Du point de vue de l'organisation et de l'occupation des locaux, les collaborateurs du SCOCI ont été regroupés, ce qui a permis de faciliter la conduite, de renforcer l'esprit d'équipe et de créer de nouvelles synergies.
- Le comité directeur s'est agrandi et comprend maintenant une représentation de la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS).
- Le nombre des communications enregistrées est aussi élevé que celui de l'année précédente et s'élève à près de 500 par mois.
- L'efficacité des recherches menées dans le cadre du monitoring a permis, au cours du premier semestre 2004, de transmettre aux cantons le nombre inattendu de 320 cas suspects. Les feedback émis par les cantons gravement touchés ont permis d'améliorer la qualité des dossiers et, par conséquent, de réduire le nombre de cas suspects à la moyenne de l'année précédente.
- Le formulaire de feedback du SCOCI permet de rendre plus systématique la transmission d'informations relatives à la suite à donner aux cas suspects. Cette mesure permet au SCOCI d'optimiser son travail.
- Le SCOCI s'est réjoui de l'écho positif rencontré dans les médias qui lui ont consacré plusieurs articles et dossiers spécialisés.
- Les liens tissés avec les milieux économiques, les universités ainsi qu'avec des services de monitoring étrangers se sont développés.
- Au vu de la campagne menée actuellement par la Prévention suisse de la criminalité, la lutte contre la pornographie infantile devrait demeurer l'une des priorités du SCOCI.

1 SCOCI - Généralités

1.1 Développement et changements de personnel au sein du comité directeur du SCOCI

La Commission COSE de la CCDJP a nommé, au 1^{er} avril, **Erwin Beyeler**, procureur général du canton de St-Gall, représentant de la Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) au sein du comité directeur du SCOCI. Ce dernier remplacera Andreas Keller, vice-président du Tribunal pénal fédéral depuis le printemps 2004. En tant qu'ancien chef de la Police judiciaire fédérale, Erwin Beyeler a déjà connaissance des activités du SCOCI.

Sur demande de la CCDJP, le comité directeur du SCOCI avait déjà été élargi par la nomination d'un représentant de la Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS). Fin juillet 2004, **René Ambord**, chef de la police judiciaire du canton de Thurgovie est ainsi devenu nouveau membre du comité directeur.

René Ambord est l'un des membres fondateurs du SCOCI. Il a été le représentant de l'Association des chefs de police judiciaire suisses (ACPJS) au sein du groupe de travail BEMIK, groupe qui, dans le but d'une meilleure répression de la criminalité sur Internet, a recommandé à l'unanimité la création d'un service national de coordination tel que le SCOCI.

1.2 Changements d'organisation et de personnel au sein du SCOCI

Afin de renforcer et d'harmoniser la conduite du SCOCI, l'équipe chargée du clearing, faisant jusqu'alors partie de la Police judiciaire fédérale (PJF), a été rattachée au Service d'analyse et de prévention (SAP). Ce changement organisationnel a été opéré le 1^{er} septembre 2004. Tous les domaines d'activité du SCOCI sont donc **maintenant subordonnés au chef du SCOCI, Philipp Kronig**. Sur le plan du personnel, ce regroupement a permis de repourvoir un poste au sein de l'équipe chargée du clearing. La nouvelle collaboratrice prendra ses fonctions le 3 janvier 2005.

Outre des changements structurels, un **déménagement** a également eu lieu. En effet, le clearing, l'analyse ainsi que la nouvelle Centrale d'analyse MELANI ont été regroupés à la Nussbaumstrasse 29. La proximité géographique contribue, outre à créer des synergies, à renforcer l'esprit d'équipe qui règne au sein du SCOCI.

L'équipe chargée du **monitoring** a quant à elle été marquée par **deux départs**, qui seront remplacés au 1^{er} février 2005.

Grâce à l'engagement et à la flexibilité des personnes concernées, la restructuration et les changements n'ont pas entravé la bonne marche du travail.

1.3 Formation continue

Dans le but d'assurer la formation continue et de garantir que le SCOCI travaille selon une seule et même vision, deux **ateliers internes au SCOCI** ont été organisés.

Le premier atelier s'est penché sur la définition et la délimitation du matériel visuel (images et vidéos) lié à la pornographie infantine et à la violence. Philippe Weissenberger¹ a, en tant qu'invité, conférencier et expert, animé cet atelier.

Le deuxième atelier a été consacré presque exclusivement à la thématique du "chat". A l'aide d'exemples concrets, les participants ont établis des critères de jugement uniformes et ont tenté de mieux définir les limites d'un acte pénalement répréhensible. Par d'ailleurs, il a également été décidé de développer activement les contacts avec les "Abuse Officers" des fournisseurs d'accès au chat concernés et de les inviter à dialoguer avec le SCOCI lors d'une séance d'information.

Les collaborateurs du SCOCI ont également participé à différentes conférences, organisées par des organes externes, dans les domaines technique et juridique².

¹ Dr en droit, avocat, collaborateur scientifique au Tribunal fédéral, juge d'ordonnance pénale à Bâle-Ville ("Strafbefehlsrichter"), lecteur à l'Université de Fribourg (CH).

² P. ex. Conférence "Informatik und Recht", Berne, 26 octobre 2004; Octopus Interface Conference du Conseil de l'Europe "The Challenge of Cybercrime", Strasbourg, 15-17 septembre

Les collaborateurs du clearing ainsi qu'un collaborateur du monitoring ont achevé avec succès les modules 2 und 3 de la formation "**Cybercop**"³ à Lucerne.

1.4 Networking

Cette année également, le SCOCI a **développé et resserré les liens avec les milieux économiques et d'autres unités administratives.**

De nouveaux et fructueux contacts ont été établis avec plusieurs producteurs de logiciels, notamment Microsoft Suisse, l'Institut suisse des produits thérapeutiques Swissmedic, la Commission fédérale des maisons de jeu, la société SWITCH, différentes ONG, des universités suisses (sur les plans technique et juridique) et évidemment avec les principaux clients du SCOCI, les corps de police cantonaux. Les contacts déjà existants, en particulier avec les fournisseurs d'accès, ont également été développés et renforcés.

Des liens étroits ont été tissés avec des services de monitoring étrangers, en particulier avec le ZaRD au sein de l'office fédéral allemand de police judiciaire (BKA). Des échanges entre les différents services de monitoring ont permis aux collaborateurs respectifs d'acquérir des connaissances approfondies sur les méthodes de travail et les champs d'activité des autres services et d'échanger leur savoir-faire. Les méthodes utilisées en Suisse dans le domaine du monitoring des réseaux P2P ont suscité un intérêt particulier.

1.5 Le SCOCI dans les médias et la littérature spécialisée

En 2004 également, le travail du SCOCI a rencontré un **écho important dans les médias**. Outre plusieurs articles et reportages présentés dans les quotidiens, les magazines et les émetteurs de radio et de télévision⁴, une émission de la té-

2004; "Erste Erfahrungen mit dem BÜPF - Neue Rechtslage und neue Technologie", Lucerne, 9 septembre 2004; Seminar Internetrecht, Prof. Dr. Thomas Hoeren, 13 février 2004, Münster/Allemagne.

³ ISP en collaboration avec la "Fachhochschule Zentralschweiz" à Lucerne

⁴ 25.11.2004 Facts, Solidarische Jagd

lévision suisse alémanique (SFDRS)⁵ a été consacrée au SCOCI et a présenté le traitement d'un cas, du début (monitoring) à la perquisition et à la saisie au domicile du suspect.

Des **publications relatives au travail du SCOCI** ont également paru dans la littérature juridique spécialisée. On peut mentionner ici notamment l'article qui sera publié dans le recueil de janvier 2005 du professeur Schwarzenegger "Internet-Recht und Strafrecht"⁶, ainsi que l'article "Jusletter"⁷ intitulé "Die Bekämpfung der Internetkriminalität in der Schweiz – die nationale Koordinationsstelle KOBIK"

-
- 20.10.2004 NZZ, Gemeinsam gegen die Internetkriminalität, Koordiniertes Vorgehen findet in Zürich Anerkennung
 - 17.10.2004 Sonntagszeitung, Internetpolizei: Schon 500 Verdachtsfälle im laufenden Jahr
 - 14.09.2004 Migros Magazine 38, Crimes sur Internet
 - 12.10.2004 Swissinfo, Kampf dem Cyber-Crime
 - 15.06.2004 24heures, La difficile traque de huit cyber-Sherlock Holmes
 - 05.03.2004 tsr.ch, L'info, Dans l'antre des cyberflics suisses
 - 16.06.2004 La Liberté, Traquer, c'est bien. Juger, c'est dur.
 - 15.06.2004 20minuten, Internetkriminalität: Bereits 200 Fälle
 - 15.06.2004 divers journaux, articles parus à la suite du communiqué de presse du SCOCI
 - 27.03.2004 Der kleine Bund, Auf Streife mit den Cybercops, An den digitalen Stammtischen des Perversen
 - 10.03.2004 La Liberté, La Marche blanche se fâche contre un site internet bâlois
 - 29.03.2004 NZZ, Zahnlose Internetdetektive des Bundes?
 - 03.03.2004 Zeitung im Espace Mittelland, Webfahnder beim Bund, "Wir sind Polizisten auf Streife im Internet"
 - 01.02.2004 Le Matin dimanche, Comment le pédophile s'est fait coincer sur le Net
 - ???.?.2004 Basler Zeitung, Auf der Jagd nach dem Fantasiebild
 - 27.08.2004 NZZ, Klare Regeln im Kampf gegen "Cybercrime",.... Kasten: Immer mehr Verdachtsfälle - doch Zürich steht abseits
 - 10.08.2004 Annabelle, Kinderpornographie, Kobik ermittelt
 - 08.01.2004 Tagesanzeiger, In den meisten Fällen harte Pornographie
 - 22.09.2004 <http://www.onlinereports.ch/>, Porno und Gewalt im Internet: Hintermännern und Kunden auf der Spur
 - 06.11.2004 TSR1, Nuovo, Pédophiles, traqués sur internet
 - 23.06.2004 Couleur 3 - Cybercriminalité
 - 28.01.2004 RSR1, Cybercriminalité

⁵ Sendung „Quer“ in der „Sicherheitswoche“ SFDRS vom 03. Dezember 2004

⁶ 4. Tagungsband, Hrsg. Christian Schwarzenegger, Oliver Arter

⁷ Schwerpunktausgabe „Informatik und Recht – Der digitale Tagungsband“, 08.11.2004

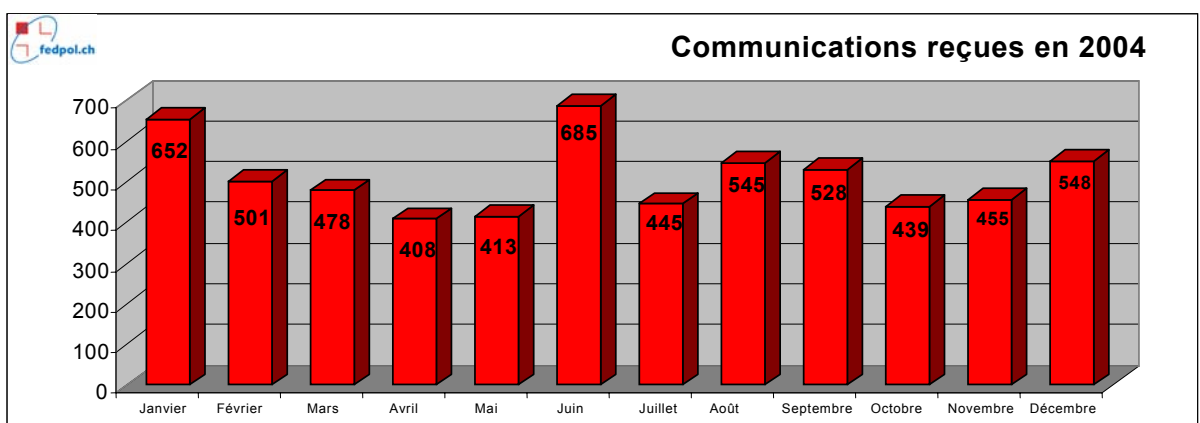
et qui sera par ailleurs aussi publié dans le recueil "Informatikrecht in der Praxis" (Weblaw).

2 Communications reçues par le biais du formulaire disponible sur www.cybercrime.admin.ch⁸

2.1 Nombre de communications reçues

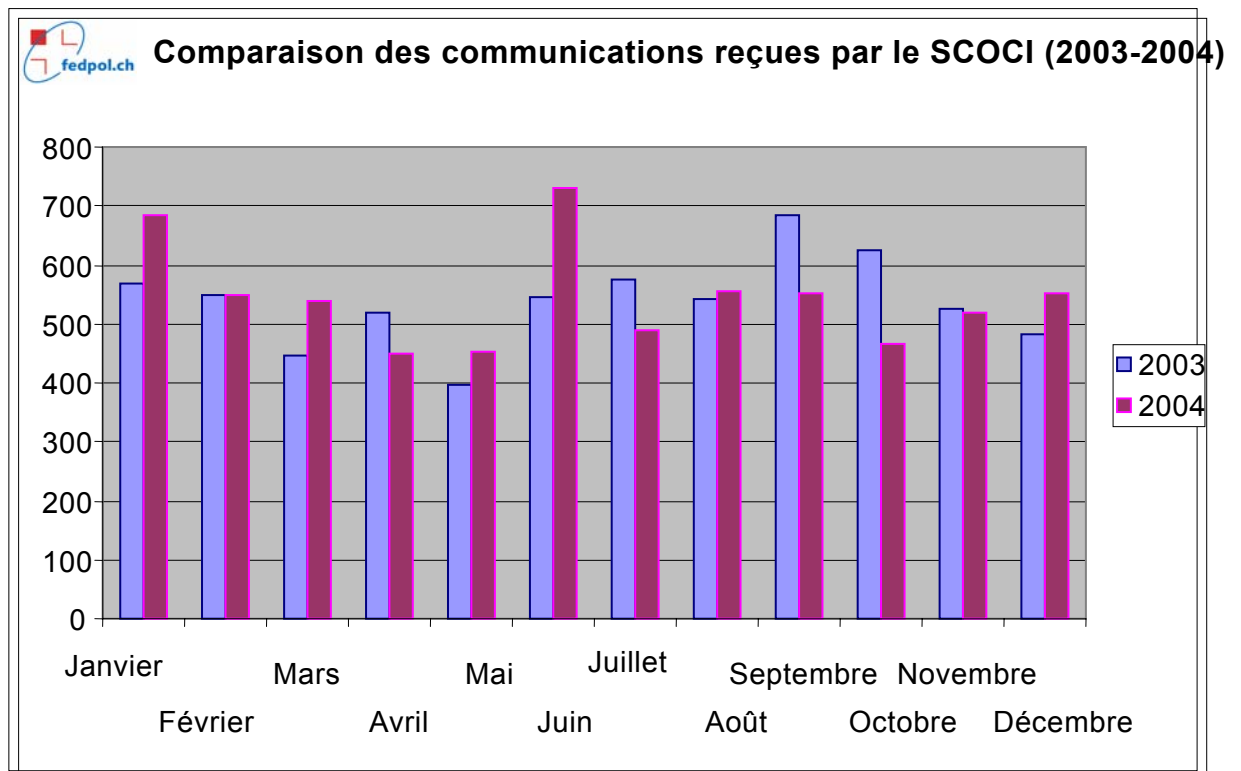
Durant sa deuxième année de service, le SCOCI a reçu de la population une **moyenne mensuelle de 508 communications de soupçons, ce qui correspond à un total de 6097 communications**. Comparé à l'année précédente (540 communications en moyenne par mois), la moyenne des communications est restée **stable** et se situe toujours au même niveau.

Graphique 1: Le nombre de communications reçues par le biais du formulaire Internet est stable.



⁸ Le site du SCOCI est accessible aux adresses suivantes <http://www.kobik.ch>, <http://www.scoci.ch> et www.cybercrime.ch.

Graphique 2: Le nombre de communications reçues est toujours aussi élevé qu'en 2003.



2.2 Types de délits enregistrés

Comme c'était déjà le cas en 2003, les **spams** représentent près de 30 % des communications reçues en 2004 et signalées par la population.

Les communications concernant la **pornographie dure** se situent quant à elles toujours à un niveau élevé et représentent **près de 21,5 %**. En revanche, les communications relatives à la **pornographie en général** ont **nettement diminué** pour n'atteindre que **14 %** (contre 20 % en 2003). Ce recul peut s'expliquer par le fait que les informations diffusées sont de meilleure qualité et permettent à la population de mieux faire la distinction entre les contenus légaux et illégaux.

En ce qui concerne la "pornographie dure", les communications visent en général directement les sites Internet ou les spams contenant ce type de pornographie. Elles portent également sur des discussions douteuses sur des "chats", dans lesquels des enfants sont recherchés dans le but de les soumettre à des actes sexuels ou de les y confronter.

La part représentée par les **questions générales** est **une fois et demie plus importante** que l'année précédente (2 % en 2003) et s'élève donc à 3 %. Cette proportion met en évidence, d'une part, la notoriété croissante du SCOIC et, d'autre part, la nécessité de la mise en place, sur le plan national, d'un organe apte à répondre aux questions relatives à la criminalité sur Internet.

Résultant de l'importante campagne médiatique menée à ce sujet, le nombre de communications liées au **phénomène des dialers** a quant à lui **diminué**. Les personnes concernées semblent donc s'adresser plus volontiers à leur opérateur en cas de problème.

Les statistiques comportent plusieurs **nouvelles rubriques**, à savoir le **teen-modelling**, les **infractions à la loi sur les armes**, les **infractions à la loi sur les loteries (y compris les cybercasinos)**, le **trafic d'organes**, le **trafic de stupéfiants et de médicaments ainsi que les délits économiques**. Ces différentes catégories permettent de se faire une idée de la criminalité sur Internet en Suisse et mettent en évidence les différents types de communications reçues.

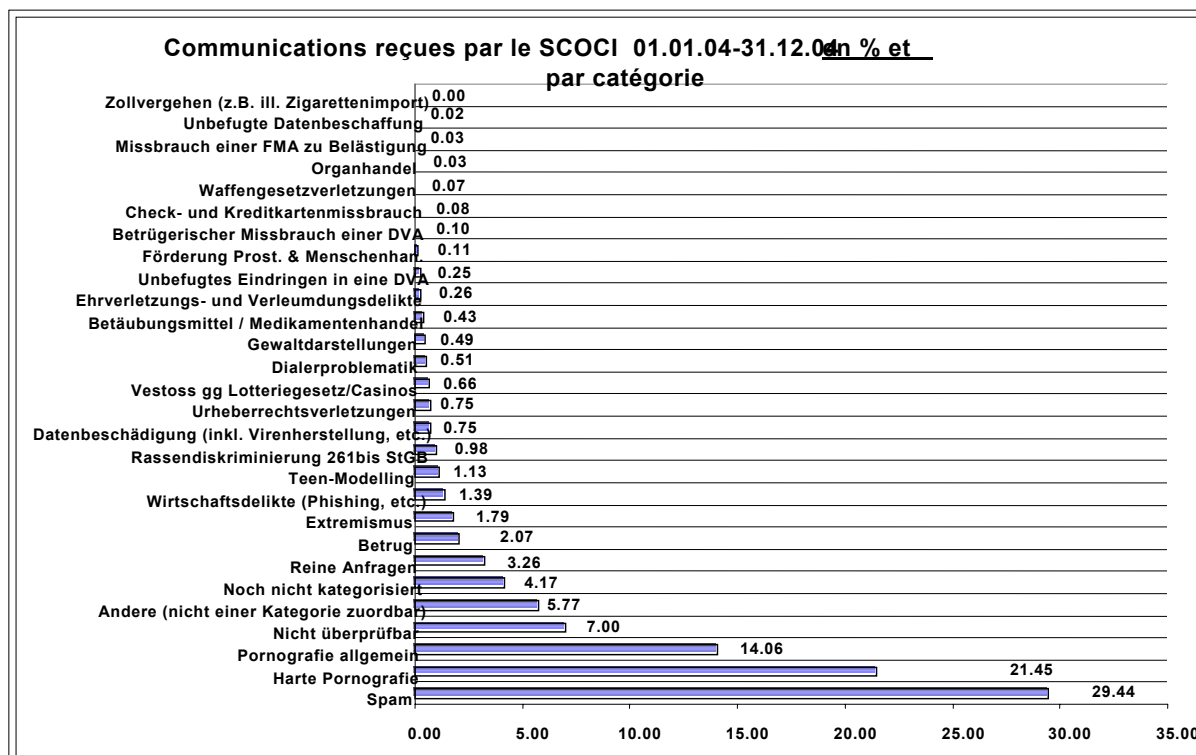
Tout comme le spam, le teen-modelling constitue une catégorie à part entière. En effet, la population se montre sensible à ces deux domaines, bien que ceux-ci ne relèvent pas directement du droit pénal.

On constate une **augmentation** des communications liées aux **délits économiques**, et plus particulièrement au **phishing**. Cette forme de criminalité commise sur Internet est apparue pour la première fois à l'échelle mondiale en 2004 et touche également en Suisse. Les tentatives de détourner aux clients crédules leurs mots de passe et leurs données personnelles par le biais de courriers électroniques ou de sites Internet fallacieux sont de plus en plus raffinées. Mais pa-

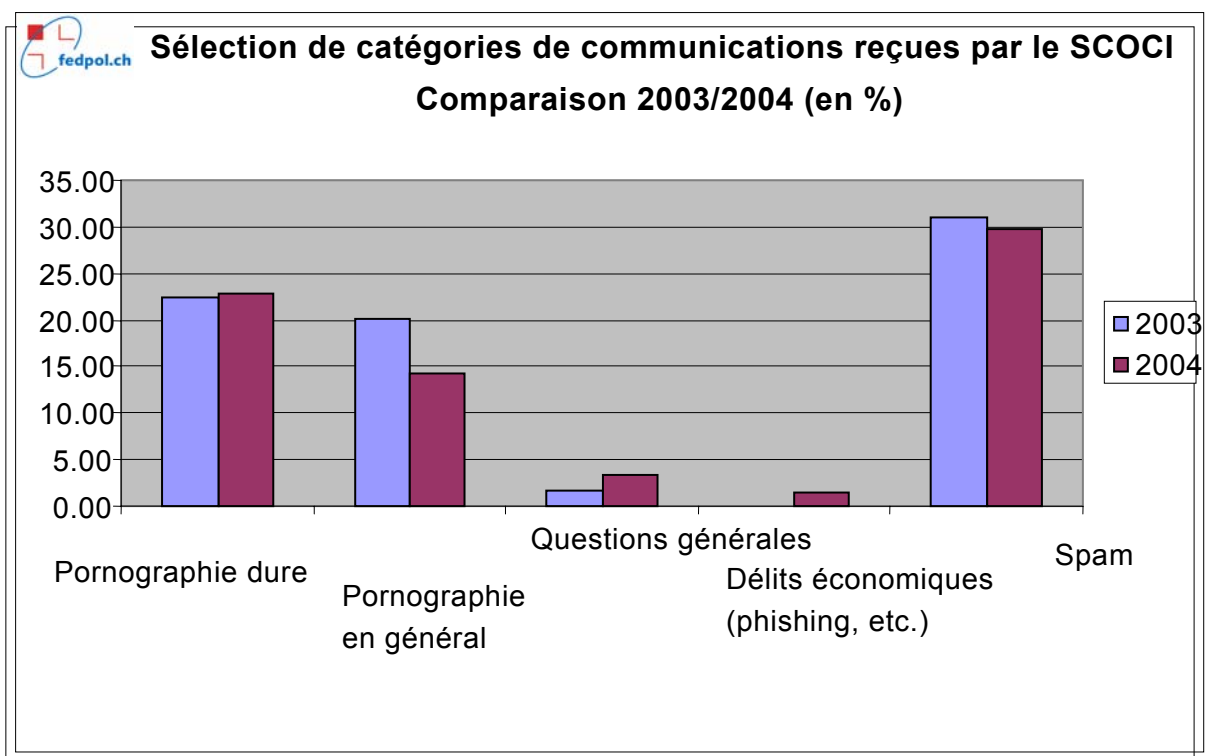
rallèlement, l'importante offensive médiatique et les mesures de sensibilisation déployées par les instituts financiers semblent porter leurs fruits puisque beaucoup de clients sont avertis du danger.

Fait nouveau, une distinction est effectuée entre les communications relatives à la discrimination raciale visée à l'art. 261^{bis} CP et les communications générales relatives aux organisations d'extrême gauche et d'extrême droite. La catégorie "Extrémisme de gauche/extrémisme de droite" réunit, outre les communications relatives à des sites Internet d'extrême gauche et d'extrême droite, également des communications concernant d'autres organisations extrémistes (p. ex. extrémisme islamiste).

Graphique 3: La majorité des communications concernent les spams, suivis de la pornographie dure et de la pornographie en général.



Graphique 4: Comparaison entre les différents types de délits (2003-2004)



2.3 A quels pays et à quels bureaux Interpol les communications ont-elles été transmises?

En 2004, **171** cas suspects ont pu être transmis par le biais du réseau Interpol à près de **20 Etats étrangers**. La majorité des délits concernait la pornographie infantine et les actes de violence à caractère sexuel.

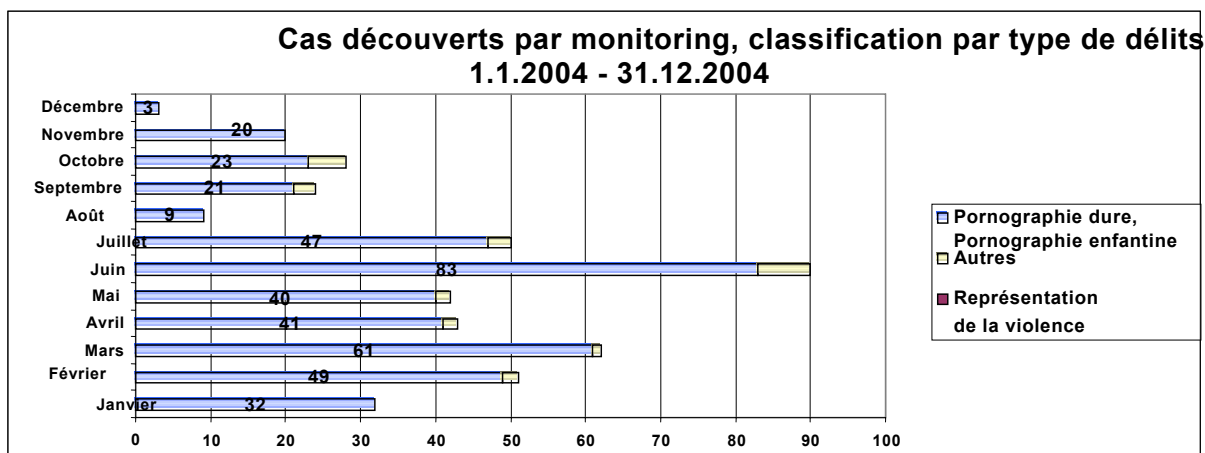
La majorité des cas suspects, soit 76 dossiers, ont été transmis aux Etats-Unis. Ceux-ci avaient émis le souhait de recevoir essentiellement des dossiers liés à la pornographie infantine.

34 cas suspects ont été transmis à la **Russie** (IP Moscou), **26** à la **Corée**, **15** à l'**Espagne**, **8** à la **Chine** (IP Hongkong), **6** à l'**Australie** et **4** au **Belize**. Quelques communications ont par ailleurs été transmises à la Hollande, à la Lettonie, à la Grande-Bretagne, à l'Autriche, au Japon, à la France, au Canada, à Taiwan, à Israël, à la Géorgie et à la Turquie.

3 Monitoring (recherches non ciblées)

Les cas suspects découverts par monitoring ont, en comparaison avec 2003, nettement augmenté **durant le premier semestre 2004**. Fin décembre 2004, **451 cas suspects** au total ont été découverts par le biais de recherches non ciblées. Dans plus de **95 %** des cas, il s'agissait de **matériel de pornographie infantine**. Les tâches concentrées sur la pornographie infantine, voulues et définies par le comité directeur du SCOCI, ont ainsi pu être accomplies pleinement.

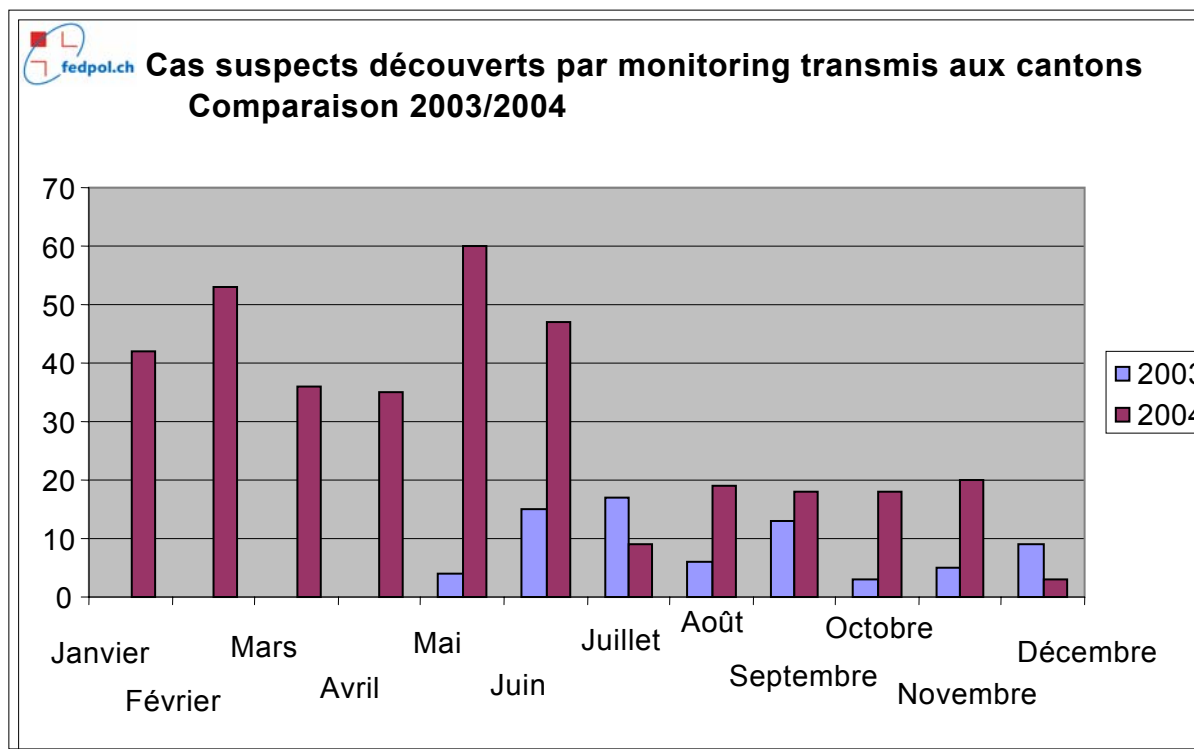
Graphique 5: Les cas de pornographie infantine sont découverts presque exclusivement par monitoring



La forte augmentation du nombre de cas suspects signalés résulte des expériences faites en matière de monitoring durant la première année de service du SCOCl et montre que la recherche active permet de découvrir un grand nombre de **cas suspects concernant la Suisse**. Les nombreux cas ainsi mis au jour constituent de nouveaux points de départ pour les enquêtes cantonales menées sur les suspects et leur environnement.

Le grand nombre de cas suspects traités par le SCOCl et, parallèlement, le déroulement des opérations coordonnées sur le plan international, à l'instar de l'opération Falcon, ont provoqué une forte surcharge de travail. Au deuxième semestre, le SCOCl a mis l'accent sur la **qualité** du traitement des dossiers. Ainsi, il a tenté, par dossier, de rassembler un faisceau de présomptions (p. ex. plusieurs téléchargements illégaux, fichiers scannés, etc.) dans le but d'optimiser les perquisitions. Ce changement d'optique n'a pas eu de répercussions sur le nombre de dossiers (cf. schéma 7). Les cas suspects découverts par monitoring ont, dès le milieu de l'année, rapidement diminué pour atteindre le niveau de l'année précédente.

Graphique 6: Nombre de cas suspects découverts par monitoring transmis aux cantons (comparaison avec 2003)



4 Analyse des cas suspects transmis aux cantons

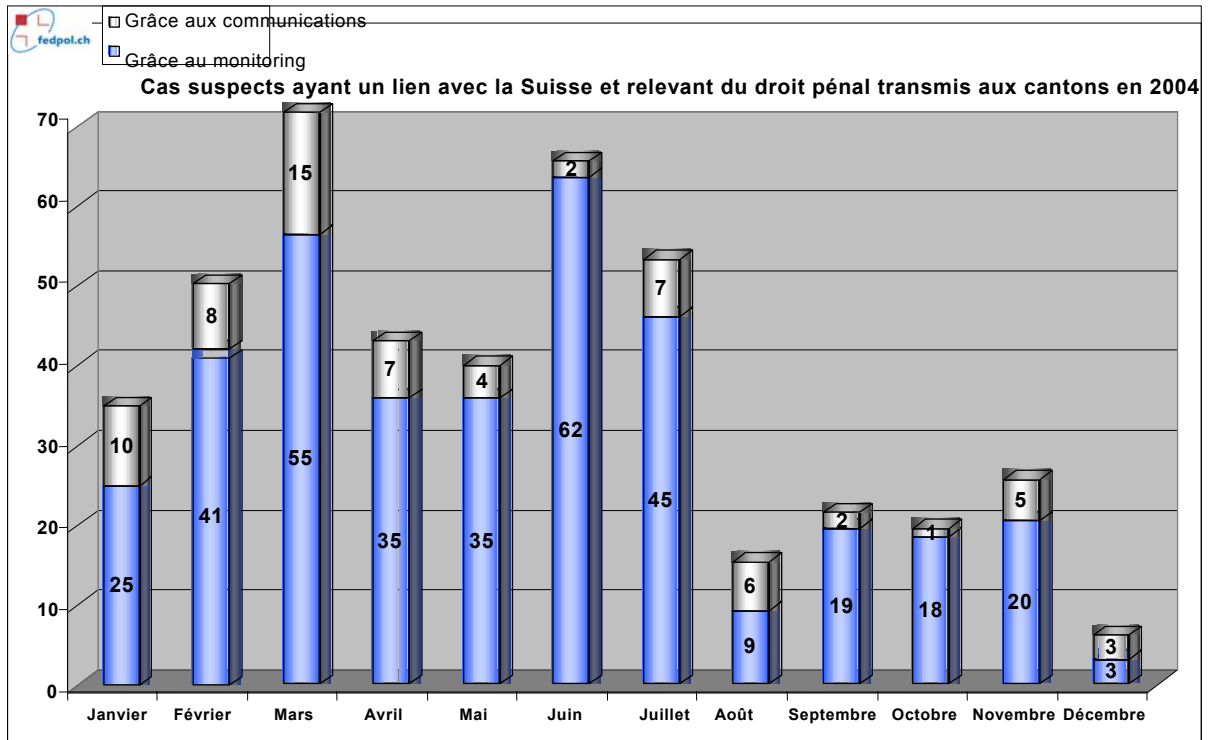
La forte augmentation des cas suspects découverts durant le premier semestre de 2004 par le biais de la recherche non ciblée a eu naturellement des retombées sur le nombre des dossiers transmis aux cantons.

En 2004, **438 cas suspects** ont ainsi pu être transmis aux cantons.

Les **84 %** de ces cas concernaient le **monitoring**. Ce pourcentage élevé montre l'efficacité d'une recherche active ciblée sur les adresses IP suisses et sur la pornographie infantile; il y a là probablement aussi la possibilité, avec le temps, de pénétrer la zone d'ombre des délits liés à la pornographie infantile.

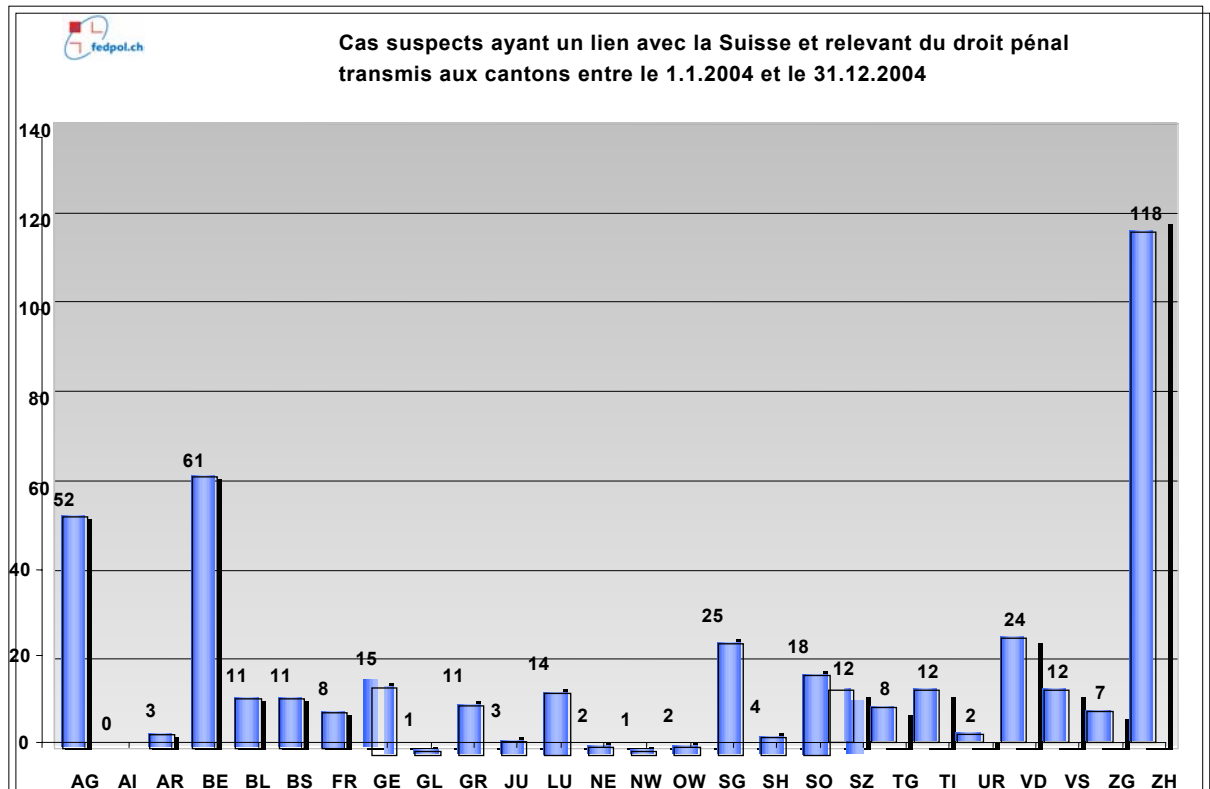
Le grand nombre de cas découverts par le SCOCI confirment la nécessité du travail du Service de coordination et montre qu'il existe en Suisse, dans la même mesure qu'à l'étranger, une demande non négligeable de matériel de pornographie infantile susceptible de stimuler le marché et de le soutenir.

Graphique 7: Cas suspects relevant du droit pénal transmis aux cantons



4.1. Transmissions du SCOCI aux cantons

Graphique 8: Répartition des cas suspects par canton



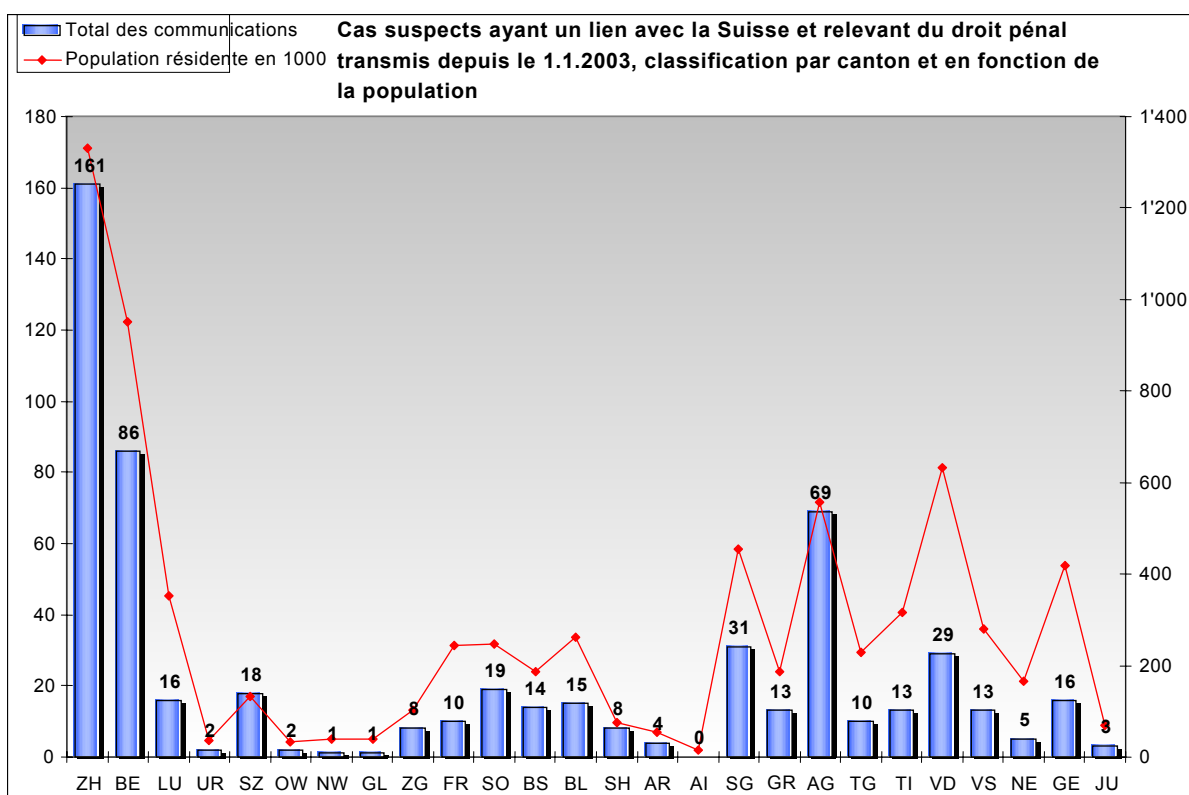
A l'exception du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures, tous les cantons ont reçu au moins un dossier à traiter en 2004.

Depuis sa création, le SCOCI a ainsi pu transmettre des dossiers à tous les cantons, mis à part celui précité. La répartition des cas est intéressante dans la mesure où, comme il fallait s'y attendre, ce sont les cantons fortement urbanisés et bien raccordés à Internet qui ont reçu le plus grand nombre de dossiers suspects.

Une autre particularité est donnée par la Suisse romande qui, en corrélation avec sa population, produit moins de cas de soupçons que la Suisse alémanique. Cette différence correspond à une statistique effectuée indépendamment du SCOCI par la PJF qui a procédé, dans le cadre des opérations Genesis et Falcon, à une répartition régionale des prévenus. Cette situation ne peut toutefois s'expliquer

par un manque de volonté de poursuivre les délits ni par une qualité insuffisante au niveau des investigations. Ce sont plutôt les différences relevées sur le plan du nombre d'ordinateurs et de raccords à Internet, de même qu'un travail de prévention renforcé qui pourraient être invoqués comme causes.

Graphique 9: Répartition des dossiers transmis en fonction de la population résidente



4.2. Opérations de tri effectuées par le SCOCI pour le compte des cantons

En 2004, le SCOCI a pu décharger les cantons en procédant à un tri initial des 6097 communications reçues durant l'année. Cette première évaluation effectuée par le Service de coordination a permis de retenir finalement 70 communications (1,1 %) relevant du droit pénal et présentant effectivement un lien avec la Suisse.

5 Analyse des enquêtes cantonales

Depuis la moitié de 2004, le SCOCI a essayé d'obtenir, au moyen d'un questionnaire concis joint à tous les dossiers transmis aux corps de police et aux autorités judiciaires, des informations plus systématisées sur le traitement ultérieur des cas suspects.

Jusqu'ici, le SCOCI a reçu de 15 cantons 46 réponses de corps de police et 14 feed-back d'autorités de jugement.

Une procédure pénale a été ouverte et des perquisitions ont été opérées dans tous les cas ayant fait l'objet d'un feed-back. Il ressort des 46 feed-back de la police que, dans 36 cas (ou 78 %), les perquisitions ont été fructueuses et ont abouti parfois à la saisie d'importantes quantités de matériel⁹ lié à des infractions pénales.

Pour ce qui est des quelques rares condamnations qui nous ont été communiquées, la mesure de la peine oscille entre une amende de 200 francs et une peine d'emprisonnement de deux mois.

Ces chiffres donnent des premières indications, mais compte tenu du pourcentage des réponses, ils ne permettent pas de tirer des conclusions plus précises ou de faire des analyses plus approfondies.

6 Interventions politiques ayant concerné le SCOCI en 2004

Les interventions parlementaires ci-après ont concerné directement et indirectement le SCOCI en 2004.

⁹ Ex. de différentes saisies: 131 supports de données, 130 000 fichiers illégaux, 2020 résultats positifs en rapport avec de la pornographie enfantine, 4 ordinateurs.

Interpellation 04.3029 Freysinger Oskar: Sites Internet faisant du prosélytisme pour la pédophilie

Cette interpellation concerne exclusivement le site suisse pour pédophiles www.itp-arcados.ch. Le Conseil fédéral a répondu à l'interpellation en ce sens que le site Internet est certes connu mais que son contenu, jusqu'ici, ne réunissait pas les éléments constitutifs d'une infraction pénale.

Question 04.1123 Dunant Jean Henri: Jeux vidéo violents

Cette question politique a pour objet les jeux vidéo exaltant la violence; dans ce contexte, son auteur demande si le Conseil fédéral envisage de prendre des mesures.

Dans sa réponse, le Conseil fédéral relève que les dispositions légales en vigueur sont suffisantes et applicables dès qu'il s'agit de jeux informatiques d'une brutalité n'ayant aucun sens.

Heures des questions 04.5229 Heim Bea: La sanction de la pédophilie sur Internet est-elle trop clémente en Suisse?

Lors de cette heure des questions, il a été demandé si la pédophilie en Suisse n'était pas assez sévèrement sanctionnée et si le SCOCI disposait de suffisamment de ressources.

Le Conseil fédéral considère la quotité de la peine pour la détention et la diffusion de pornographie infantine comme suffisamment lourde, en particulier du fait que la production est, à juste raison, plus sévèrement punie. Le SCOCI est certes suffisamment doté en personnel, mais il serait souhaitable de pouvoir renforcer le secteur du monitoring et d'avoir la participation de tous les cantons.

Interpellation 04.3452 Meyer Thérèse: Pédophilie sur Internet. Tolérance zéro

L'auteur de cette interpellation demande si le Conseil fédéral a conscience du manque de ressources humaines à la disposition du SCOCI nécessaires pour maîtriser le domaine de la cybercriminalité et comment il envisage de remédier à ce problème.

Le Conseil fédéral souligne que le SCOCI est en mesure, grâce à un concept innovateur et avec le personnel dont il dispose, de traiter environ 10 000 communications et, simultanément, des cas découverts par monitoring. Un renforcement de l'équipe du monitoring par une ou deux personnes permettrait de déceler un nombre plus important d'actes punissables. Un tel élargissement pourrait déjà être effectué en cas de participation du canton de Zurich.

7 Tendances / champs d'activité 2005

La lutte contre la pornographie infantile continuera de représenter l'un des points forts du travail du SCOCI, notamment dans la perspective de la campagne nationale qu'entend mener la Prévention suisse de la criminalité au cours des années 2005 à 2007. Outre la poursuite recommandée du monitoring des bourses d'échange¹⁰, la thématique du "chat", abordée dans le chapitre consacré à la formation continue, constituera indubitablement un des champs d'activité du nouvel exercice du SCOCI.

¹⁰ Notons à ce sujet le durcissement de la jurisprudence, qui assimile désormais le téléchargement de données à la "fabrication" au sens défini à l'art. 197, al. 3, CP. Par ailleurs, selon des études effectuées, près de 42 % des fichiers disponibles dans les réseaux P2P concerneraient la pornographie infantile („File-Sharing Programs, Users of P2P Networks can readily access child pornography“ du United States General Accounting Office, septembre 2003).

